



GT Missions Inter-Régionales des Examens (MIREX)

18 septembre 2019

Un groupe de travail portant sur les Missions Inter-Régionales des EXamens (MIREX) s'est réuni le 18 septembre sous la présidence de Jean-Louis Tronco, adjoint au directeur général de l'enseignement et de la recherche.

L'Alliance du Trèfle était représentée par Annick Pinard.

Jean-Louis Tronco indique que l'organisation des examens s'est jusque là bien passée et que les agents sont remarquables, mais il existe des zones de fragilité, d'inquiétude que l'administration doit prendre en compte car, sur la cartographie des risques, la mission « examens » est un enjeu majeur où aucune défaillance n'est permise.

Les zones de fragilité identifiées sont :

- l'éclatement des services sur tout le territoire, entraînant un mécanisme complexe de délégations entre DRAAF,
- l'harmonisation insuffisante des pratiques,
- la visibilité insuffisante des usagers, car il n'y a pas de guichet unique pour les établissements et les candidats.

Il faut anticiper les difficultés qui pourraient se présenter. La nouvelle organisation prévoit des guichets uniques, la simplification de l'organisation et des équipes plus étoffées alors que les équipes sont fragiles aujourd'hui. Elle permet également de renforcer la professionnalisation des équipes.

Le projet de réorganisation est aujourd'hui un projet interne à l'administration, même s'il a fuité. L'arbitrage du Cabinet a eu lieu cet été. La phase de consultation débute sur le projet arbitré.

L'Alliance du Trèfle, comme les autres organisations syndicales, regrette que la concertation commence alors que tout est déjà décidé. Elle demande un état des lieux des agents concernés et les dispositifs prévus pour leur accompagnement.

Sur la perspective de fermeture de postes, Jean-Louis Tronco indique que le projet de réforme n'est pas fait pour ça, mais que la loi de finances donne un schéma d'emploi et qu'il faudra que le MAA s'adapte.

Laurent Montaut, chef de la mission des examens à la DGER, présente le projet d'instruction (cf diaporama).

Il indique qu'une mission du CGAAER (rapport n° 15085) et un audit interne de PWC ont préconisé une réorganisation des examens suite à la nouvelle cartographie régionale.

Organisation actuelle

L'organisation actuelle comprend le Bureau des examens à la DGER, les Pôles examens dans les SRFD et les CIRSE (centres interrégionaux de service des examens).

Elle découle de l'arrêté du 1^{er} octobre 1990 et d'une décision de 1991 : organisation interrégionale pour les diplômes jusqu'au bac et nationale pour les BTS. Une délégation est donnée à l'ensemble des DRAAF.

En métropole, il y a environ 100 personnes dans les SRFD et les CIRSE.

Constats

- éclatement sur le territoire pour 80 000 candidats, ce qui correspond à une petite académie de l'Éducation Nationale.

- le système est complexe :

- Une seule région ne peut pas gérer les 75 diplômes. L'Île-de-France avec 2 personnes organise le Bac pro agricole pour le quart nord-est, la Bretagne organise le BTS aquacole pour toute la France. Le système comprend une centaine de délégations de gestion entre DRAAF.

- Un établissement va avoir comme interlocuteurs toutes les DRAAF qui organisent les examens pour les diplômes auxquels il prépare.

- le partage des tâches entre SRFD et CIRSE est plutôt une source de blocages aujourd'hui.

Les CIRSE ont été créés au moment de l'informatisation, et ils avaient leur utilité, mais aujourd'hui les SRFD regrettent de ne pas avoir à réaliser l'ensemble du processus.

- les effectifs au sein des pôles examens des SRFD sont très variables, de 1 personne à 20 % en Corse à 11 personnes à la DRAAF Grand Est.

- il faut gérer le turn-over ou les absences imprévues.

- l'harmonisation des pratiques est insuffisante entre les inter-régions voire au sein d'une inter-région.

- il n'y a pas de guichet unique pour les établissements et les candidats (notamment les candidats isolés).

Objectifs

- Mise en place d'un guichet unique pour les usagers,

- Simplification et fusion des pôles examens des SRFD et des CIRSE,

- Constitution d'équipes de taille plus importante.

Proposition de schéma-cible

Création de 4 MIREX avec, pour chacune, un territoire interrégional :

- MIREX Nord-Ouest à la DRAAF Bretagne : Bretagne, Centre-Val-de-Loire, Normandie, Pays-de-la Loire,

- MIREX Nord-Est à la DRAAF Bourgogne-Franche-Comté : Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est, Hauts-de-France, Île-de-France,

- MIREX Sud-Est à la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes : Auvergne-Rhône-Alpes, Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur

- MIREX Sud-Ouest à la DRAAF Occitanie : Nouvelle-Aquitaine, Occitanie.



Le maintien d'antennes qui avait été envisagé à un moment n'a pas été retenu. Jean-Louis Tronco indique que les antennes n'apportaient ni la simplification ni la sécurité. Pour l'accompagnement des agents, la phase transitoire a été préférée au maintien d'antennes.

La MIREX est responsable de tous les examens sur son territoire, sauf la délivrance des diplômes par Unités Capitalisables (UC) et Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) qui reste organisée dans chaque DRAAF.

La DRAAF MIREX devra garder un lien fort avec les autres DRAAF.

Un modèle de fiche de poste des chefs de MIREX a été élaboré.

Pour Laurent Montaut, la réorganisation doit être l'occasion de renforcer la présidence de jury.

Effectifs

Aujourd'hui environ 100 personnes (75 dans les SRFD, 25 dans les CIRSE) s'occupent des examens en métropole.

Après la réforme, 85 agents iraient dans les MIREX et 15 resteraient en SRFD.

Sur ces 85 agents :

- 47 sont déjà en poste dans une DRAAF MIREX

- 38 sont dans un site non MIREX, dont 5 partiront à la retraite entre 2019 et 2022, 3 ont déjà fait ou sont en cours de mobilité, 2 ont déclaré leur intention de faire une mobilité pour rejoindre une MIREX et 28 doivent faire l'objet d'un appui du RAPS.

Stéphanie Frugère, sous-directrice du développement professionnel et des relations sociales, précise que cet état des lieux a été réalisé sur une population assez restreinte qui permet d'avoir des contacts individuels. Cet état des lieux n'engage pas les agents qui sont plutôt des agents des catégories B et C.

Les prévisions d'affectation sont de 25 agents pour la MIREX Nord-Ouest, 19 pour la MIREX Sud-Ouest, 22 en pour la MIREX Nord-Est et 16 pour la MIREX Sud-Est (soit 82 ETP) ainsi que 3 personnes à la cellule MIREX Nord-Est pour gérer l'assistance utilisateurs et les logiciels. Au total, il n'y a donc pas de diminution des effectifs.

Plusieurs intervenants indiquent qu'il y a plus de mobilités que ce qui est annoncé.

Calendrier prévisionnel

Le projet d'arrêté sera présenté au CTEA et au CTM du 17 octobre.

La publication des textes est prévue fin octobre, début novembre. Ensuite les CT DRAAF devront être consultés et les IGAPS réaliseront les entretiens individuels.

Un séminaire de tous les agents des pôles examen avait été envisagé début novembre mais les DRAAF n'y sont pas favorables.

La bourse interne se déroulera de début novembre à mi-décembre.

La publications des postes se fera au fil de l'eau à compter du 1^{er} janvier 2020.

La mise en œuvre des MIREX est prévue au 1^{er} septembre 2020, pour la session d'examen 2021, ce qui correspond à la mise en place du nouveau bac techno.

Période transitoire et mesures d'accompagnement

La durée de la période transitoire doit être fixée. Pendant cette période, les agents restent dans leur DRAAF.

Elle ouvre la possibilité de versement de la prime de restructuration.

Concernant la prime de restructuration, Stéphanie Frugère indique que la date d'affectation est la référence. Si l'arrêté sort rapidement, les agents qui bougeront en mars 2020 pourront y prétendre.

Une information individualisée sera faite aux agents.

Elle précise que la nouvelle prime de restructuration de service -arrêté du 26 février 2019- est interministérielle et n'est pas attribuée aux agents ne changeant pas de résidence administrative.

Les organisations syndicales et le représentant des chefs de SRFD indiquent que la période transitoire a déjà commencé, que des personnes ont déjà demandé une mobilité alors qu'il est nécessaire d'être opérationnel pour les examens 2020.

L'administration souligne que des contractuels pourront être embauchés pour la phase transitoire.

Jean-Louis Tronco précise que la période transitoire est la période pendant laquelle on met en place la MIREX et où les agents bénéficient d'un accompagnement. A la fin, la règle est la mutation dans l'intérêt du service pour les agents restants. Il propose une durée de 2 ans.

Les organisations syndicales demandent qu'une attention particulière soit accordée aux personnes proches de la retraite.

Les mesures d'accompagnement sont les dispositifs habituels (priorité pour la mobilité, VAE, bilan de compétence, congé de formation, indemnité de départ volontaire, garantie de rémunération pendant 3 ans) ainsi qu'un nouveau dispositif prévu par la loi de transformation de la fonction publique (attente de précisions sur ce dispositif fin 2019).

L'IGAPS est le premier interlocuteur pour l'agent, puis le Délégué Régional à la Formation Continue et le réseau habituel d'accompagnement.

Maclou Viot, représentant les IGAPS, confirme que les IGAPS ont été sensibilisés et joueront leur rôle.

La cotation des postes MIREX est en cours.

Autres précisions

- sécurisation des missions examens pour les DOM : Laurent Montaut indique que la Martinique va gérer les examens pour la Guadeloupe, le reste ne change pas.
- Simplification des outils : certains modules sont en cours de modification (le module « délibérations » a déjà été revu),
- pour les examens à petits effectifs, une MIREX sera plus particulièrement chargée de l'organisation de ces examens, mais la MIREX de proximité restera le guichet unique. C'est elle qui enverra les convocations.

En conclusion, Jean-Louis Tronco demande aux organisations syndicales de faire part de leurs propositions d'amendements à la note rapidement.